

AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER



Adresse postale :
Jean-Christophe MULLER
4, rue des Noyers
53200 Ménéil

Contacts :
Jean-Christophe MULLER 06-08-01-42-32
Maëlle COUSSEAU 06-70-93-93-51
amap.cg@gmail.com

site internet :

<http://amap53.eklablog.com/amapotee-de-chateau-gontier-p1007564>

(la composition du panier de légumes y est indiquée
au plus tard 24h avant la distribution)

Contrat découverte

Pour les 8 semaines suivantes _____, _____, _____, _____, _____, _____,
_____ et _____ de l'année 20.....

Les paniers de légumes ne seront pas distribués aux dates suivantes :

- la semaine de l'ascension,
- le mois de juin,
- la dernière semaine de juillet,
- les trois premières semaines d'août,
- la semaine entre Noël et le jour de l'An.

Les oeufs ne seront pas distribués aux dates suivantes :

- la semaine de l'ascension,
- la dernière semaine de juillet,
- les trois premières semaines d'août,
- la semaine entre Noël et le jour de l'An.

Entre l'Adhérent

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone (portable et/ou fixe) :

Courriel :

Et le(s) Producteur(s)



le Producteur de **légumes Jean-Christophe LECOMTE**, Les Grandes Touches, 53200 Ménéil :

1 panier de légumes bio dit « petit », produit par ses soins d'une valeur de **12 €** par semaine ;

1 panier de légumes bio dit « grand », produit par ses soins d'une valeur de **17 €** par semaine .

la Productrice d'**oeufs Justine HUET**, Grande Valette, 53200 Coudray :

..... boîte(s) de 6 œufs bio, au prix de **1,80 €** la boîte de 6 œufs ; soit un total de € par semaine.

Le(s) producteur(s) s'engage(nt) à :

- livrer au lieu de distribution, **chaque vendredi soir** (sauf cas particuliers, comme les jours de trêve ou jours fériés) ;
- conserver un mode de production respectueux de l'environnement et conforme à la Charte des AMAP ;
- respecter les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER ;
- encaisser le règlement des paniers du contrat découverte dans la période correspondant aux semaines déterminées dans le présent contrat.

Le Consommateur s'engage à :

- venir prendre ou faire prendre son panier hebdomadaire aux lieux et horaires déterminés :
 - à la « cabane » des Grandes Touches à Ménil à partir de 16 h (pour les légumes uniquement) ;
 - aux Halles de Château-Gontier (Place de la République) **entre 17 h 30 et 19 h** ;
- remettre à l'association lors de la contractualisation un chèque à l'ordre de Jean-Christophe Lecomte (pour les légumes) d'un montant de € ;
- remettre à l'association lors de la contractualisation un chèque à l'ordre de GAEC VALETTE (pour les œufs) d'un montant de € ;
- verser une adhésion forfaitaire de **1 € à l'association** AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER (déductible d'une adhésion annuelle en cas de prolongation de l'engagement) (chèque libellé à l'ordre de AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER) ;
- accepter les aléas de la production sur la nature ou le volume du contenu du panier ;
- respecter les principes de la charte des AMAPs, les statuts et le règlement intérieur de l'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER.

Pensez à apporter votre cageot et/ou votre boîte d'œufs chaque semaine.

L'association AMAPOTÉE DE CHATEAU-GONTIER a pour rôle de favoriser le bon fonctionnement du présent contrat mais ne peut être tenue pour responsable en cas de dysfonctionnement. Le cas échéant, l'association doit alors être contactée en la personne de Jean-Christophe MULLER, membre du bureau référent auprès de l'agriculteur.

Fait en 2 exemplaires à, le

Signature de l'adhérent :

Signature du producteur :